

IRD  
Direction des finances

**MARCHÉ PUBLIC**  
MARCHÉ DE SERVICES

Prestations d'audits qualité (ISO 9001) de certification pour les structures de recherche de l'IRD

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

**2024010CCoA470**

Date limite de remise des plis

**25/02/2025 à 12:00**

# 1. OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### IRD

Direction des finances

Représentant : Valérie Verdier - Présidente Directrice Générale

Adresse : 44 boulevard de Dunkerque - CS 90009

13 572 Marseille Cedex 02

Téléphone : 0491999200

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Prestations d'audits qualité (ISO 9001) de certification pour les structures de recherche de l'IRD**

Le présent marché a pour objet de confier à un prestataire accrédité par le comité français d'accréditation (COFRAC), la réalisation des audits de certification qualité et audits de surveillance associés selon la version en vigueur de la norme ISO 9001, auprès des structures de recherche de l'IRD implantées sur le territoire français et/ou à l'étranger

Code CPV	Libellé CPV
79212000-3	Services d'audit

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Prestations d'audits qualité (ISO 9001) de certification pour les structures de recherche de l'IRD
 Acheteur	IRD
 Type de contrat	Accord cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum, mono attributaire de services Montant maximum 142 999,00€ ht Montant estimatif (à titre indicatif) 50 000€ ht
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	France Métropole, France DROM COM, Etranger
 Durée	48 mois (voir article 7 du CCP)
 Développement durable	Clause environnementale

## ■ Allotissement :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants :

L'allotissement risque de rendre techniquement plus difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. En effet, la dévolution en lots séparés obligerait l'IRD à déployer des moyens coûteux de coordination entre plusieurs prestataires.

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

---

### ■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

### ■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent RC
- L'annexe Financière à l'acte d'engagement à renseigner
- Le CCP N°2024010CCOA470

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite via la plateforme d'échanges dématérialisés.

### ■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 Jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

### ■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

### ■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ou de l'acheteur ne sont pas autorisées.

Dans le cadre de la consultation, l'acheteur n'autorise pas le candidat à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidat individuel et membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques
- En qualité de membres de plusieurs groupements d'opérateurs économiques

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

Les copies de sauvegarde peuvent également être déposées de manière électronique sur le profil acheteur.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à : **IRD – Direction des Finances – Service Achats Performance et Innovation – 44, Bd de Dunkerque – CS 90009 – 13572 MARSEILLE Cedex 02.**

Elles doivent comporter la mention « copie de sauvegarde » ainsi que le numéro de procédure indiqué en page de garde.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande.

Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	Elle doit être complétée dans toutes ses rubriques (y compris les attestations sur l'honneur /case à cocher). Ce document est joint au DCE et disponible sur le site à partir du lien suivant : <a href="https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a> .  En cas de groupement, la lettre de candidature doit impérativement permettre l'identification : – de la composition du groupement, avec les coordonnées de chacun des membres du groupement, – du mandataire, avec, le cas échéant, son habilitation à signer l'offre du groupement, – de la nature du groupement.
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4)	Formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4), le cas échéant, disponible sur le site du Ministère de l'Economie.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

A l'appui de leur offre, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Annexe financière	Intégralement complétée, datée et non modifiée
Mémoire technique	Comprenant à minima les éléments justificatifs suivant l'ordre des critères d'analyse des offres listés ci-après.
Attestation	En tant qu'organisme certificateur ISO 9001 en vigueur accrédité COFRAC pour la réalisation d'audits de certification qualité et d'audits de surveillance

#### ■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

#### ■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

## 4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

### ■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

- Garanties et capacités financières
- Références pour la réalisation de prestations similaires

#### Recevabilité des candidatures

Les candidatures dont la capacité économique et financières et les capacités professionnelles en rapport avec l'objet et la complexité du besoin sont manifestement insuffisantes, sont éliminées.

#### Régularisation des candidatures

Conformément à l'article R-2144 du code de la commande publique, s'il est constaté que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, l'IRD peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
<b>1. Prix (40 %)</b>	Prix sur la base de l'annexe financière
<b>2. Valeur technique (40 %)</b>	La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard des éléments issus du mémoire technique fourni par le candidat.
Qualité du dispositif humain mis à disposition en termes d'expériences, de formation, pour assurer l'exécution des prestations prévues au marché (20 points)	Le candidat détaillera dans son offre la composition de l'équipe intervenante (joindre CV) en indiquant si les intervenants ont déjà réalisé des audits qualité selon ISO 9001 pour des organismes exerçant des activités similaires à celles de l'IRD. Le candidat précisera le délai de réalisation de la prestation ainsi que l'adéquation entre la proposition du nombre de jours d'audit et d'auditeurs par site, par unité et le périmètre à utiliser
Qualité de la méthodologie spécifique à l'exécution des prestations (20 points)	Le candidat décrira l'organisation prévue pour assurer la coordination des prestations et présentera les mesures prévues en cas de défaillance de l'un ou plusieurs intervenants (joindre les CV des auditeurs suppléants) Il indiquera également la méthodologie prévue pour réaliser l'audit multisite
<b>3. Développement durable – RSE (20%)</b>	La valeur des actions de développement durable et de RSE sera appréciée au regard des éléments issus du mémoire technique fourni par le candidat

Critère	Complément
Qualité des mesures internes prévues dans le cadre de l'exécution pour promouvoir l'égalité Femmes/Hommes (5 points)	Le candidat renseignera sa proposition et ses engagements sur les mesures internes prévues dans le cadre de l'exécution des prestations pour promouvoir l'égalité femmes/hommes.  A cet égard, le candidat communique le dernier niveau d'index (sur 100 points) de l'égalité professionnelle publié (si existant) ainsi que son plan d'action pour l'améliorer
Qualité des mesures déployées en termes de réduction de l'impact des prestations sur l'environnement (15 points)	Le candidat détaillera notamment dans son offre ses démarches pour réduire l'impact des transports en particulier dans la gestion des déplacements des auditeurs (en métropole, outre mer et étranger)

#### Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

#### ■ Négociations :

L'IRD se réserve le droit d'engager des négociations le cas échéant, avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse initiale des offres. Les modalités de déroulement de cette négociation seront alors précisées par recommandé électronique, par la plateforme de dématérialisation [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat ni les critères de sélection.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance en cours de validité couvrant les risques professionnels du candidat dans le cadre de l'exécution du présent marché ;
Certificat de régularité fiscale de moins de 6 mois	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale de moins de 6 mois	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise ainsi que la liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail (ou Attestation sur l'honneur de non emploi de salariés étrangers soumis à autorisation de travail)
Justificatif d'immatriculation	Tout élément (extrait Kbis ou équivalent) délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion permettant l'identification de l'opérateur
RIB ou RIP	

A défaut de transmission de ces documents, dans un délai **de 6 jours ouvrés**, le contrat sera attribué au soumissionnaire classé en seconde position.

## 5. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Marseille  
22-24 rue Breteuil  
Marseille  
13281 Marseille Cedex 06  
Téléphone : 04 91 13 48 13  
Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr



**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)